

CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES**PROCÈS-VERBAL – 4/2026**

**Séance ordinaire du 16 juin
à la Salle des spectacles**

Présidence : M. François Puricelli

Membres présents :	70
Membres absents excusés :	09
Membres non excusés :	<u>00</u>
Effectif total :	79

Absents excusés : Mmes Muriel CUENDET SCHMIDT, Patrizia VINCIGUERRA et MM. Adame BIRUK, Cyril DURUZ, Cédric FIORA, Nicolas GAROFLID, Guillaume MORAND, Cristian NEAGU, Yannick SERAFINI.

Arrivées tardives : MM. Laurent BALSIGER, Yann GLAYRE et Youri ROSSET.

A 19h00, **M. François Puricelli**, Président, ouvre cette dernière séance ordinaire de la législature et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Monsieur les Conseillers Municipaux, non sans une certaine émotion puisque Mme Crottaz et M. Perrin assistent à leur dernière séance du Conseil. Il salue également le Secrétaire municipal ainsi que le Chef du Service des finances.

Il tient à remercier toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux. Il y a parmi eux des élus de la prochaine législature et il trouve que c'est une excellente entrée en matière pour eux.

Pour les prises de parole, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre et de décliner votre identité et vos intérêts.

Le Président donne lecture de la liste de personnes qui se sont excusées ce soir et des arrivées tardives et procède à l'appel au moyen du vote électronique.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 60 personnes présentes.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Selon une demande du groupe des Verts et avec l'accord du Bureau, il est proposé que les points 4 et 5 ne soient pas évoqués. En effet, les commissions seront élues dans 2 jours. Les numéros de l'ordre du jour ne seront pas modifiés.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour tel que modifié.

Au vote, l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité sans opposition.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

Il ouvre cette dernière séance de la législature 2021-2026 qui est également la dernière séance qu'il a l'honneur de présider en communiquant tout d'abord les derniers événements auxquels il a participé depuis notre dernière séance du mois de mai. Il adressera ensuite quelques considérations personnelles à la fin de son mandat.

Il ajoute que plusieurs collègues quittent aujourd'hui notre Conseil. Il leur rendra brièvement hommage à la fin de notre ordre du jour.

En compagnie de la vice-présidente Fabienne Bride, il a pu expliquer notre rôle et notre fonctionnement durant la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants et la remise des mérites palinzards qui a eu lieu dans cette même salle le 21 mai dernier.

La sortie extra muros du Conseil communal du 30 mai 2026 à Sainte-Croix s'est bien déroulée et il croit que la visite du MUMAPS a intéressé les participants. Des photos sont disponibles et un lien figure sur la page d'accueil de notre extranet.

Il a rencontré la Municipalité le 1^{er} juin pour préparer cette séance du Conseil.

Le soir même, le Bureau a tenu une séance au cours de laquelle il a été décidé :

- De demander les coordonnées des nouveaux conseillers élus pour la nouvelle législature afin de leur transmettre le matériel nécessaire (règlement, etc.) ;
- De finaliser le traitement de la liste des initiatives en suspens : S'agissant des vœux: chaque vœu a été transmis à son auteur avec la réponse de la Municipalité en indiquant que le Bureau le considère comme liquidé ou traité. Il n'y a donc plus aucuns vœux en suspens. Pour les postulats/motions: chaque initiative a été transmise à son auteur en indiquant l'état de la réponse de la Municipalité. Pour les anciens conseillers, l'initiative a été envoyée au président du groupe en question afin qu'il prenne position le cas échéant.
- De proposer que les commissions permanentes et ad hoc soient, pour la nouvelle législature, composées de 8 membres au lieu de 9 avec 6 suppléants, sauf pour la Cogest qui reste avec 5 suppléants. La nouvelle composition qui

résulte de la diminution du nombre de groupes est ainsi la suivante : 3 PLR – 2 PS – 1 Vert – 1 Vert'libéral – 1 UDC. Cette proposition a été transmise aux présidents et chefs de groupe. Elle sera validée au moment des élections prévues lors de la séance d'assermentation du 18 juin prochain;

- De prendre acte de la demande de M. Yann Glayre pour le groupe UDC quant à la nomination des commissions pour la nouvelle législature, soit que le Bureau s'efforce de plafonner le nombre de commissions ad hoc à 4 par séance (en regroupent les rapports/préavis cas échéant). Il est prêt à accepter une éventuelle 5ème commission ad hoc en cas de préavis urgent motivé par la Municipalité.

Le 10 juin dernier a eu lieu dans cette même salle la traditionnelle sortie des aînés de la commune à laquelle il a participé en tant que « membre du club ». Un excellent repas, préparé par les nouveaux tenanciers de notre Auberge Communale a été servi à quelques 380 convives qui ont pu assister également à un très joli spectacle d'une école de cirque. Il remercie et félicite la Municipalité pour cette belle manifestation.

Il signale que M. Claude Matter a démissionné du poste de vice-président de la fondation Epalogements en raison de son départ du Conseil Communal. Une communication a été faite aux présidents de groupes et partis afin de transmettre le nom des candidats intéressés au sein des groupes. La Municipalité choisira in fine la personne qui occupera cette fonction.

Pour les conseillers qui seront présents jeudi à la cérémonie d'assermentation. Les créneaux horaires pour la photo individuelle, qui aura lieu au Foyer de la Salle des spectacles ont été communiqués. La photo de groupe aura lieu entre 20h et 20h10 sur les escaliers de l'entrée principale de la Salle des spectacles. Merci aux chefs de groupe de bien vouloir confirmer cette information aux nouveaux membres.

Votations fédérales et cantonales du 14.06.2026.

Dimanche a eu lieu le dépouillement des votations fédérales et cantonales.

Il souligne la très forte participation des citoyens d'Épalinges à ce scrutin avec un taux de participation de **61,67%** supérieur à la moyenne nationale de 58,86% et à la moyenne cantonale de 54,3%.

Les résultats sont les suivants :

Objets fédéraux

Initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) »

Rentrés : 3406

Bulletins valables : 3361

OUI **964** NON **2397**

Modification du 26 septembre 2025 de la loi fédérale sur le service civil

Rentrés : 3406

Bulletins valables : 3320
OUI 1481 NON 1839

Objets cantonaux

Initiative populaire constitutionnelle
« Salaire minimum cantonal »

Rentrés : 3406
Bulletins valables : 3403
OUI 1662 NON 1568

Initiative populaire législative

Rentrés : 3406
Bulletins valables : 3399
OUI 1572 NON 1620

Contre-projet législatif du Grand Conseil

Rentrés : 3406
Bulletins valables : 3399
OUI 1554 NON 1595

Il ajoute que la réponse à la question subsidiaire concernant la préférence du contre-projet par rapport à l'initiative en cas d'acceptation des deux objets donne le même résultat qu'au niveau cantonal avec une préférence au contre-projet par 1682 voix contre 1447 à l'initiative.

Au terme de ces communications de service, il se permet de vous adresser quelques considérations personnelles sur l'expérience vécue en qualité de premier citoyen de la Commune – mais pas de premier magistrat - comme notre Syndic aime à le lui rappeler amicalement.

Cette législature a été marquée par le brusque départ du Municipal en charge des finances, par ailleurs ancien syndic, au mois de décembre 2023, immédiatement suivi par le départ du boursier. Avec la réorganisation qui a suivi, la situation financière de notre commune est apparue moins favorable que par le passé. Nos recettes stagnent alors que les dépenses continuent à progresser. Or, nous ne pouvons pas maîtriser près de la moitié des dépenses qui sont régies par des décisions cantonales : facture sociale et péréquation intercommunale notamment.

Nous avons certes consenti ces dernières années à d'importants investissements qui génèrent des dépenses d'amortissement. Il ne les regrette pas car il les considère comme porteurs d'avenir. Il pense en particulier à l'agrandissement du Collège de Bois-Murat dont l'amortissement sur trente ans pèse 1 million chaque année. Il en va de l'avenir de notre jeunesse.

Le souci de nos finances poussera la Municipalité et le Conseil communal à opérer plus de choix. Les mots d'ordre seront : prioriser, étaler, optimiser les investissements. A titre personnel, il ne peut envisager une hausse d'impôts que si elle est justifiée par des besoins avérés, qu'elle reste stable à long terme et qu'elle maintienne un taux d'impôt attractif par rapport à notre grande voisine. Une stratégie financière à long

terme et gestion rigoureuse de nos ressources sont indispensables pour affronter un très probable référendum.

Notre Commune garde de nombreux atouts grâce à sa situation géographique et à son caractère résidentiel. Les blocages juridiques concernant deux futurs nouveaux quartiers prometteurs vont finir par être levés et le PACOM, s'il est bien pensé, pourraient nous apporter de nouvelles ressources. La 13^{ème} rente AVS versée pour la première fois ce mois de décembre sera bienvenue pour les retraités modestes et il s'en réjouit. Elle se traduira également par une hausse des recettes fiscales. La réorganisation de notre administration communale, comme la demande la COGEST dans ses différents rapports, est également porteuse d'espoirs et il sait que la nouvelle Municipalité y travaillera en priorité.

Au terme de cette année, riche de rencontres, en particulier celles avec 20 nonagénaires, il tient à vous remercier très sincèrement, chers collègues, de la confiance qui lui a été faite. Un grand merci à notre secrétaire Fabienne et à sa suppléante Laurence qui œuvrent à notre bon fonctionnement. Merci à la Municipalité, au personnel du Greffe qui s'est si bien engagé pour le dépouillement des élections communales au mois de mars dernier et aux nombreux collaborateurs avec qui il a eu à faire. Il est aussi très reconnaissant à ses collègues du Bureau pour leur amitié et leur collaboration efficace : Merci à vous Pierre, Bernard, Philippe, Bogomil, bon vent à toi Patrick dans tes nouvelles activités et surtout bonne année de Présidence à toi, chère Fabienne. Et un remerciement à son épouse qui l'a convaincu de venir habiter à Épalinges.

Le Président en a terminé avec ses communications.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2026.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jochen Munding demande une correction à faire à la page 792, dans la phrase « C'est une proposition intéressante... ». Il manque les notions de « sans réseau FO privé » et de « potentiellement » dont il a parlé.

La formulation devrait être : « Une solution sans réseau FO privé est potentiellement intéressante... ».

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote du procès-verbal du 19 mai 2026.

Au vote, le procès-verbal du 19 mai 2026 tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2 conseillers ont rejoint l'Assemblée, qui est maintenant au nombre de 62.

4. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES.

-

5. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS.

-

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

M. Alain Monod, Syndic :

La première communication concerne le communiqué de presse concernant les dicastères. Il a vu quelques visages interrogateurs dans l'assemblée. Ce communiqué a été envoyé par Mme la Secrétaire aujourd'hui même. Il en reprend les grandes lignes qui concerne essentiellement la répartition des dicastères comme suit :

- Chantal Good (50%) : Cohésion sociale, Infrastructures scolaires, parascolaires et sportives ;
- Marisa Dürst (50%) : Ressources humaines, Travaux, Environnement et Biodiversité ;
- Michael Crottaz (50%) : Patrimoines administratif et financier, Énergie, Durabilité et Mobilité, Sports ;
- Léa Pacozzi (50%) : Urbanisme et Police des constructions, Logement et Culture ;
- Et, pour lui-même, Syndic (80%) : Administration générale, Finances, Informatique, Sécurité publique, le Contrôle des habitants et la Communication.

Pour la deuxième communication, elle a trait à la fermeture du magasin Coop. Il avait annoncé le 19 mai dernier que ce magasin serait fermé le 27 juin pour trois mois et que cela posait quelques difficultés pour certains habitants du quartier des Croisettes-Tuilleries. Il a été en contact avec le Directeur général de la Coop. Ce dernier n'a pas eu beaucoup de compréhension pour les problèmes soulevés si ce n'est la possibilité d'obtenir pour ces gens des bons de rabais dans les magasins à proximité qui se situent à Savigny ou La Sallaz. Il a été en contact avec l'association des Lulus qui a certaines conditions pourra effectivement prendre en charge les courses pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer mais de manière subsidiaire. En effet, en priorité les personnes devront d'abord essayer de bénéficier d'appuis familiaux ou de voisinage et en dernier ressort avec les Lulus. L'association Croisettes-Tuilleries d'Épalinges est aussi en contact avec les Lulus et au moment où se sera confirmé définitivement une communication sera faite sur l'application ou peut-être par courrier pour le cas où les habitants n'ont pas accès à l'application.

M. Roland Perrin, Municipal :

Sa première communication fait suite à la discussion sur la pose d'un revêtement routier phonoabsorbant lors du dernier Conseil communal.

Pour commencer, il rappelle que le préavis n° 07/2026 présenté au Conseil communal du 2 mai 2023 a suscité une longue discussion sur le même sujet. Par rapport à la pose d'un revêtement classique, le coût supplémentaire pour la pose d'un tel revêtement est au minimum de 20%. Il peut s'élever jusqu'à 80% selon le type de revêtement choisi et les conditions de sa mise en œuvre. La durée de vie d'un revêtement classique varie de 12 à 20 ans, celle d'un phonoabsorbant de 8 à 15 ans. Le coût du nettoyage varie de CHF 10.- à 20.-/m² selon la méthode choisie. Cela correspond à CHF 60.- à 120.-/m² pour une route de 6 mètres de largeur. Le surcoût du phonoabsorbant est donc loin d'être négligeable.

Un autre point qui peut vous intéresser : après mesures, le revêtement phonoabsorbant posé au chemin du Pré-d'Yverdon a permis d'abaisser le bruit d'environ 3 dB et la limitation de vitesse à 30 km/h d'environ 8 dB.

Sa deuxième communication vous rappelle la vente de vin de la Commune de samedi prochain 20 juin.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale :

Lors d'un précédent CC, vous avez demandé ce qu'il en était des coûts générés par la réalisation du PDCom et du PACom et s'il y avait eu des dépassements de crédits.

Elle donne ci-dessous un état des lieux, sachant que certains coûts sont encore à venir pour le PACom.

- En ce qui concerne le PDCom, le préavis avait sollicité un montant de CHF 224'531.-.
Le coût final est de CHF 302'592.- soit un dépassement de CHF 78'061.- Ce projet ne bénéficie d'aucune subvention cantonale.
- En ce qui concerne le PACom, le préavis avait sollicité un montant de CHF 126'684.-.
Le montant actuellement dépensé est de CHF 193'993.- soit un dépassement de CHF 67'308.-, mais plusieurs factures doivent encore être honorées pour un montant estimé de CHF 65'414.- et ceci sans compter les frais d'avocats à venir. Une subvention cantonale devrait théoriquement nous être versée, d'un montant de CHF 15'256.- pour la révision du PACom et de CHF 16'690.- pour les frais judiciaires mais la convention avec le canton est échue. Au vu de la récente décision du Grand Conseil qui a validé la poursuite des subventions, la convention devrait donc être reconduite pour obtenir ces subventions cantonales.

Ces dépassements sont, elle en convient, conséquents, mais reflètent le travail de nos différents mandataires entre 2017 et 2026, lesquels ont été contraints à de fréquents travaux complémentaires justifiés par les exigences cantonales et diverses modifications réglementaires.

Il convient de préciser que la réalisation du PACom est une obligation légale et que nous n'avions pas le choix de le réaliser.

En fonction des oppositions au PACom, des frais judiciaires non négligeables sont à prévoir pour la commune, mais il n'est pas possible à l'heure actuelle d'en présager l'importance.

Mme Chantal Good, Municipale :

Elle n'a pas de communication.

Mme Marisa Dürst, Municipale :

La première communication concerne le plan de transition écologique et social (PTES). Elle a le plaisir d'annoncer qu'il est terminé. Le rapport a été adopté par la Municipalité le 11 mai dernier. Actuellement des discussions sont en cours avec le Bureau du Conseil communal afin d'organiser une séance pour vous le présenter. Pour rappel, ce rapport fait suite à une motion qu'elle avait déposée et qui a été prise en considération le 4 mai 2021 par le Conseil communal demandant à la Municipalité de se doter d'un plan climat. Grâce au crédit adopté en mars 2024, la Municipalité a élaboré un plan de transition écologique et social sous le prisme des limites planétaires et des besoins humains fondamentaux. Outre l'état des lieux, les enjeux climatiques, environnementaux et sociaux, ce document cadre comprend un plan d'action concret à court, moyen et long termes.

Sa deuxième communication concerne l'énergie. Le 5 juin dernier, la Commune a été réauditée par le comité de Cité de l'Energie dans le but de conserver notre label car comme vous le savez nous avons le label Cité de l'Energie. Le ré-audit était aussi pour voir si nous pouvions obtenir le Label Gold. Elle est particulièrement heureuse de vous annoncer que la Commune a obtenu d'excellents résultats bien au-dessus du minimum

fixé à 75% des objectifs. Ce constat laisse présager une réponse positive pour le Label Gold. Toutefois il faudra attendre le mois de septembre pour avoir une confirmation définitive. La Municipalité reviendra vers vous.

La troisième communication porte sur la mobilité. Elle informe que le tracé à vélo à Épalinges de SuisseMobile, le réseau destiné à la mobilité douce, a été modifié. Dans quelques semaines sur les cartes de SuisseMobile, l'itinéraire à vélo qui traverse notre commune passera par la route de la Croix-Blanche et non plus par les chemins du Vaugueny et du Polny qui sont jugés trop pentus.

4 conseillers ont rejoint l'Assemblée, qui est maintenant au nombre de 66.

La parole est ouverte sur les communications mais pas demandée.

**7. CISTEP (COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA STEP DE VIDY) –
ADOPTION DES COMPTES 2025 - PRÉAVIS N° 14/2026**

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport. Ce n'est pas le cas.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

Il remercie l'ensemble de la commission des finances pour son travail.

La parole n'est pas demandée.

Le Président passe au vote du préavis 14/2026.

Au vote, avec 55 oui, 0 non et 10 abstentions, le préavis 14/2026 est accepté.

8. COMPTES 2025

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission des finances.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission des finances pour son excellent travail.

Pour des raisons pratiques, il propose d'ouvrir la discussion sur les différents chapitres des comptes, soit :

- Administration générale
- Finances
- Domaines et bâtiments
- Travaux
- Instruction publique et cultes
- Police
- Sécurité sociale

Et de procéder au vote sur l'ensemble de la discussion.

Il ouvre la discussion sur le chapitre Administration générale, p. 39 à 48.

M. Erich Dürst propose d'ouvrir la discussion de manière générale.

La discussion est ouverte.

Mme Béryl Macé. Elle tient à remercier la Municipalité pour le travail accompli dans l'élaboration des comptes 2025, qu'elle a eu l'occasion de parcourir avec attention. Toutefois, un passage en page 5 a particulièrement retenu son attention : « *Mais à très court terme, il doit nécessairement falloir agir pour augmenter nos revenus courants via une hausse des impôts (probablement dans la prochaine législature 2026-2031), mais aussi analyser nos charges afin d'identifier les poches potentielles d'économies* ».

Cette phrase est particulièrement claire. La Municipalité nous indique qu'une hausse des impôts sera nécessaire à court terme. Elle en déduit donc que, lorsque cette proposition nous sera soumise, le Conseil communal saura faire preuve de cohérence et apportera son soutien à une mesure que la Municipalité de la législature 2021-2026 considère elle-même comme indispensable à l'équilibre de nos finances.

M. Félix Schmidt. On ne peut pas parler des comptes 2025 sans jeter un œil en arrière sur la législature qui se termine.

Dans les comptes 2020, l'endettement net se montait à 27.4 mio, aujourd'hui à fin 2025, il se monte à 93.8 mio, soit une augmentation de 240 %. Dans les comptes 2020, les fonds de réserve étaient encore de 26.6 mio. Ils ont été réduits à fin 2025 à 17,9 mio, soit une réduction d'un tiers. Cette évolution était prévisible vu la hauteur vertigineuse du plafond d'endettement de 140 mio demandé par la Municipalité en début de législature, à laquelle seuls les Vert'libéraux se sont opposés. Les Vert'libéraux ont ensuite plusieurs fois tenté d'avertir du danger et ont demandé d'étudier des stratégies pour sortir de cette situation. Rien n'a été fait, la Municipalité a longtemps dit que tout allait bien, que les finances étaient saines pour tout d'un coup, grâce à un changement de boursier, s'apercevoir enfin qu'on va dans le mur. A cette occasion nous avions demandé un audit afin de vérifier s'il n'y avait pas anguille sous roche. La Municipalité l'avait refusé en disant être parfaitement au courant de l'état des finances. Si on l'avait fait, on aurait identifié le problème plus rapidement. Gouverner c'est prévoir, et bien c'est raté.

Dans le domaine des dépenses, l'influence majeure du vieux règlement du personnel sur l'augmentation excessive des dépenses de personnel était connue depuis 5 ans. A ce jour et en 5 ans de législature rien n'a non plus été décidé pour corriger cette situation. On aurait espéré d'un Syndic de droite puis d'une Municipalité à majorité de droite qu'elle prenne ses responsabilités pour identifier les risques et corriger des trends financiers défavorables. Il n'en a rien été. Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, il ne vous félicite pas pour ces 5 années de gestion inadéquate. Nous laissons ainsi aux générations futures le soin d'éponger nos dettes et de vivre des situations désagréables d'austérité indispensables.

Ça ne sert à rien de parler trop longtemps ou de s'opposer aux comptes 2025, c'est du passé on ne peut rien y changer. En revanche, nous attendons, en vue des discussions prochaines du budget 2027, des mesures d'économies concrètes afin de tenter d'équilibrer la situation financière à long terme.

M. Erich Dürst. Il intervient sur un point particulier qui fait référence à une remarque qui figure dans le rapport de la commission des finances. Il est question des charges du personnel où il aimerait corriger un certain nombre d'éléments qui figurent dans ce

rapport et qui citent également une réponse qui a été donnée à la commission des finances par le Syndic.

On parle d'une augmentation entre les comptes 2024 et 2025 de plus 3% des charges du personnel (p. 109, chiffre 301). En revanche, ce qui est passé sous silence dans cette analyse, ce sont les remboursements des tiers (p. 110, chiffre 436), qui sont essentiellement des remboursements de salaire (par ex. assurance perte de gain). Ceux-ci augmentent d'environ CHF 250'000.-. Ce qui fait que si on met en balance ces 2 augmentations, l'augmentation réelle des charges est de 0.7% et non 3%.

En faisant une petite recherche et en examinant les charges du personnel, entre 2018 et 2025, ces charges ont augmenté de 27%, ce qui est considérable. Mais en même temps, en se référant au chiffre des effectifs du rapport de gestion, ceux-ci ont augmentés de 16% et la Commune a également accordé une indexation de 4,9%. Finalement l'effet que l'on peut estimer relevant des annuités, il reste environ 7% sur cet exercice.

Il lui tenait à cœur d'intervenir sur ce sujet car on entend de plus en plus souvent que l'évolution des charges du personnel posent problème. Oui, il faut s'en préoccuper, premièrement en donnant des chiffres qui soient complets, corrects et qui tiennent comptes de l'ensemble des éléments et pas tirer des conclusions hâtives sur des questions d'annuités. Il convient de se poser la question de quelle manière offrir des conditions attrayantes pour les collaborateurs de la Commune, qu'elles soient financières ou attractives. Il souhaite mettre en garde contre des interprétations trop hâtives d'un certain nombre de chiffres et invite à toujours à examiner tous les facteurs.

M. Julian Pidoux. Il souhaite apporter une précision, il est certes aujourd'hui assez facile de chercher des responsabilités dans une majorité établie. Par contre, peut-être que pour la culpabilité il faut aller la chercher plus loin en arrière. Il rappelle que la majorité actuelle n'est en place que depuis 2023. Comme l'a justement relevé M. Schmidt, ces problèmes remontent à bien plus longtemps que cela. Donc aujourd'hui, au lieu de pointer du doigt de manière un peu aléatoire, cherchons plutôt des solutions. Quant à la question de l'augmentation des impôts, ce qui est écrit dans un rapport est plutôt le fruit d'une collégialité. On verra le moment venu lorsqu'il sera temps de discuter de cette question.

Le Président demande s'il y a d'autres questions de manière générale ? Ce n'est pas le cas, il ouvre maintenant la discussion sur les pages 35 à 97 et invite à poser les questions au fur et à mesure :

Chapitre 1 Administration générale – Pages 39 à 48

Chapitre 2 Finances – Pages 49 à 52

Chapitre 3 Domaines et bâtiments – Pages 53 à 73

Chapitre 4 Travaux – Pages 74 à 85

M. Félix Schmidt. A la page 82, pourquoi les charges d'enlèvement des biodéchets, qui sont collectés une fois par semaine et représentent 694 to/an), sont-elles plus élevées que les charges d'enlèvement des ordures ménagères et encombrants (1344 to/an) ? La réponse probable est peut-être que pour les biodéchets, la charge d'enlèvement comprend le prix du traitement, ce qui n'est pas le cas pour les ordures

ménagères. Dans ce cas, quelle est la répartition entre le coût de collecte et le coût de traitement ?

M. Roland Perrin, Municipal, répond que l'enlèvement pur des biodéchets se monte à CHF 102'400.- Les frais de traitement de ces déchets par Axpo se montent à CHF 58'600.- Et en plus de cela, il y a tout ce qui part à la Coulette qui représente un montant de CHF 44'900.-. C'est donc moins de la moitié qui part pour l'enlèvement pur de ces déchets.

Chapitre 5 Instruction publique et cultes – Pages 86 à 91

Chapitre 6 Police – Pages 92 à 95

Chapitre 7 Sécurité sociale – Pages 96 à 97

M. Félix Schmidt. Le tableau des fonds de réserve en page 144 montre un solde au 31 décembre 2025 de 17.9 mio. Certains des fonds de réserve sont dédiés à des objets spécifiques. Dans ce montant de 17.9 mio quels est le montant des fonds de réserve qui peuvent encore être utilisés pour combler les déficits budgétaires annuels futurs ?

M. Alain Monod, Syndic, répond qu'on ne peut pas prendre par exemple sur le fond de réserve de l'accueil de la petite enfance pour combler une perte sur une correction d'impôt. Cela doit rester ciblé. Ces fonds ne sont pas perméables. Ce qu'on peut aujourd'hui utiliser sur ces 17,9 mio c'est un peu plus de 16 mio.

M. Erich Dürst. Question subséquente aux explications du Syndic. S'il y a à peu près 1 mio ou un peu plus de fonds qu'on ne peut pas utiliser, pourquoi est-ce que vous ne proposez pas de les dissoudre aujourd'hui ? Il ne comprend pas cette logique.

M. Alain Monod, Syndic, répond qu'il s'agissait de provisions qui étaient classées avec MCH1 sur les fonds de réserve et qu'avec le MCH2 cela passera dans le bilan.

La parole n'est plus demandée. Le Président rappelle que ces comptes présentent un total de revenus de CHF 54'643'801 mio et un total de charges de CHF 55'135'163 mio laissant ainsi un excédent des charges CHF 491'362.

Le vote est ouvert.

Au vote, avec 51 oui, 2 non et 9 abstentions, les comptes 2025 sont acceptés.

9. RAPPORT DE GESTION 2025 - PRÉAVIS N° 15/2026

Le Président prend la parole pour annoncer la procédure. Nous allons tout d'abord discuter du rapport de gestion de la Municipalité. Après la discussion sur le rapport, on discutera sur le rapport de la CoGest et ensuite sur le préavis municipal avec les réponses de la Municipalité aux observations de la CoGest.

Il ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion de la Municipalité. Il se plaît à souligner la forme, qu'il trouve très réussie. C'est une mine d'informations sur la vie

de notre Commune. Il demande à M. le Syndic et à la Municipalité s'ils souhaitent prendre la parole, ce n'est pas le cas.

Le Président demande si la parole est demandée, ce n'est pas le cas. Il remercie la Municipalité pour son rapport qui contient énormément d'informations.

Il passe ensuite au rapport de la CoGest et donne la parole à **Mme Vânia Luis Francisco**, Présidente, pour la lecture de son rapport :

Quelques désaccords sur le mode de fonctionnement de la CoGest avec la Municipalité nous ont mené à prendre contact à 3 reprises avec la Préfecture afin d'avoir des réponses concrètes à nos divergences. Le Président du Conseil communal a également rencontré la CoGest concernant les jetons de présences et après transmission de notre planning, ce dernier a conclu que nous entrions dans le budget prévu. Les suppléants n'ont donc pas été invités à participer aux séances d'auditions/visites prévues contrairement à l'année précédente. Il y a eu néanmoins une suppléante, Mme Manon Reist, qui a participé à plusieurs de nos séances et cela à titre bénévole.

Le mode de fonctionnement de la CoGest a été revue et suite à cela, la traditionnelle partie des questions-réponses aux Municipaux a été supprimée. Cela a permis de rester beaucoup plus ouverts dans les échanges tant avec les chefs de Service, chefs d'Office qu'avec les Municipaux.

Il ressort de leurs travaux que le point primordial à mettre sur pied par la Municipalité est la réorganisation globale de l'Administration communale et la mise sur pied du nouveau règlement du statut du personnel.

Une grande attention doit être portée à la situation financière de la Commune qui est alarmante et il faut adopter une attitude d'économie drastique. Ces deux axes sont les points les plus importants que nous souhaitons mettre en lumière cette année.

Nous avons pu constater que la Municipalité a entendu les propositions émises par la CoGest 2024 et nous les remercions pour cela. Nous espérons que cela sera de même pour nos propositions cette année.

Elle tient à remercier ses collègues commissaires pour cette année de collaboration, elle a eu énormément de plaisir à être la Présidente de la CoGest 2025. Elle remercie également les Municipaux pour leur collaboration ainsi que toutes les personnes entendues dans le cadre des auditions.

Pour conclure, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, elle espère que vous avez tous lu attentivement le rapport et vous remercie de l'approuver et ainsi donner décharge à la CoGest 2025 de son mandat.

Le Président remercie Mme Vânia Luis Francisco pour son rapport et demande s'il y a des questions sur le rapport de gestion. Ce n'est pas le cas.

Il demande à **Mme Vânia Luis Francisco** de revenir au pupitre. Nous allons prendre maintenant le préavis No 15/2025 et à l'écran vont s'afficher les observations de la CoGest et les réponses de la Municipalité. La CoGest nous dira en live comment elle se prononce face aux réponses de la Municipalité. Si la CoGest accepte le point, on considère que le Conseil la suit, si la CoGest refuse le point, la discussion sera ouverte. Les votes se feront à main levée.

Mme Vânia Luis Francisco prend la parole (points 1 à 7 du préavis).

1. *Au vu des divers audits et de l'évolution de la Commune, une réorganisation/restructuration globale ou partielle des dicastères et des services serait nécessaire pour plus d'efficacité. Quelques exemples en particulier :*
- *La conciergerie devrait être sous la responsabilité d'un seul municipal. Idéalement, il faudrait créer un service de logistique pour toute la commune.*
 - *La création d'une directive de coordination interservices pour pallier aux vacances et/ou éventuelles absences au niveau des secrétariats.*
 - *S'assurer que les « bons éléments » de la Commune soient soutenus dans leur évolution de carrière.*

Comme lors de chaque nouvelle législature, la répartition des dicastères ainsi que la nouvelle organisation de l'Administration communale incombent à la Municipalité élue, la Municipalité actuelle ne peut se positionner sur cette observation. Malgré cela, la CoGest est remerciée pour ses suggestions. Ces différentes propositions seront incluses dans la réflexion globale.

La CoGest demande le maintien pour suivi. La CoGest 2026 suivra l'avancée de la nouvelle mise en place structurelle de l'administration communale.

Au vote, le maintien pour suivi est accepté.

2. *La nouvelle mouture du règlement du personnel est aujourd'hui une priorité pour l'efficacité de l'administration*

La Municipalité ne peut qu'abonder dans le sens de la CoGest concernant cette observation. La Municipalité mène ce dossier et poursuit les consultations internes afin de pouvoir proposer un règlement remis au goût du jour. Il est rappelé que le processus de modification d'un règlement du personnel est long avec notamment la consultation de la commission du personnel, la création d'un certain nombre de directives en lien avec ce règlement, la soumission au Canton et la validation par le Conseil communal. Malgré ces nombreuses étapes à respecter, la Municipalité met tout en œuvre pour que ce règlement soit traité prioritairement.

La Cogest demande le maintien pour suivi.

Au vote, le maintien pour suivi est accepté.

3. *La CoGest estime nécessaire de mettre en place une priorisation des investissements financiers en intégrant en amont systématiquement une concertation avec le chef du Service des finances.*

La Municipalité prend note de cette observation. Une priorisation des investissements est déjà réalisée par la Municipalité en collaboration avec le chef du Service des finances.

La CoGest refuse cette réponse, ne corrélant pas avec les dernières propositions de la Municipalité au Conseil communal. Elle continuera à suivre ce point.

Au vote, le Conseil appuie la commission.

4. *La CoGest a été surprise des montants dépensés dans les mandats des différents intervenants externes (avocats, réparations diverses, études externes, crédits*

d'études, etc.) alors que nous pourrions avoir ces qualifications in-house tout ou en partie.

Les dépenses liées à des intervenants externes sont faites lorsque les ressources et/ou les compétences sont insuffisantes à l'interne. Bien évidemment, les compétences à l'interne sont sollicitées à chaque fois que cela est possible pour limiter la sollicitation d'une personne externe et réduire le coût que cela engendre. Par exemple, l'engagement d'un-e juriste interne n'aurait pas permis de répondre à l'ensemble des sollicitations de toutes les thématiques (Urbanisme, Sport, Énergie, etc.).

La Cogest demande le maintien pour suivi. Elle suggère à la CoGest 2026 une attention plus ciblée.

Au vote, le maintien pour suivi est accepté.

5. La CoGest est en attente de la concrétisation des projets du délégué au sport et de la nouvelle politique sportive communale

Le poste de délégué au sport étant récent et à un taux d'activité limité, il est normal que les projets ainsi que la nouvelle politique sportive communale prennent du temps. Toutefois, la Municipalité reste attentive à l'avancée des travaux et souhaite, tout comme la COGEST, que les projets sportifs en cours d'études puissent se mettre en place au sein de notre Commune.

La Cogest demande le maintien pour suivi.

Au vote, le maintien pour suivi est accepté.

6. Il faudrait une meilleure confidentialité des locaux de l'ACMA

La confidentialité est évidemment primordiale pour les corps de métiers qui le nécessitent. L'administration communale s'adapte aux locaux qu'elle occupe et a plusieurs salles de réunion à disposition qui garantissent une confidentialité suffisante. La Municipalité a conscience que les locaux actuels ne répondent pas à l'ensemble des besoins. Toutefois, il n'est financièrement pas envisageable d'intégrer de nouveaux locaux.

La CoGest prend acte.

7. Concernant l'informatique, nous avons été mis devant le fait accompli sur la volonté de la Municipalité d'externaliser le service informatique dans sa totalité. En regard des difficultés financières, ne serait-il pas préférable de faire un appel d'offres afin d'avoir plus de points de comparaison pour un projet d'une telle ampleur ? N'aurait-il pas été plus judicieux d'avoir aussi fait appel en amont à la commission de politique régionale ?

La CoGest 2024 a effectivement émis une observation relevant qu'il serait important de conserver un ETP d'informaticien au sein de la Commune. Toutefois, la mise en place de la collaboration avec la Ville de Pully a permis d'identifier que ce besoin n'était pas nécessaire au sein de notre Commune. Une personne de contact a été définie afin de coordonner la collaboration et la Municipalité a estimé inutile de générer une dépense d'ETP jugée non nécessaire alors que les ressources internes permettent de couvrir le besoin.

Concernant la sollicitation de la commission de politique régionale, s'agissant d'une collaboration entre deux Communes qui n'a pas d'impact direct d'un point de vue régional, la Municipalité n'a pas jugé pertinent de faire appel à cette commission. La Municipalité, dans le cadre du processus de décision, a décidé de ne pas effectuer d'appel d'offres. Un contrat de droit administratif étant de compétence de la Municipalité, celle-ci a toute latitude pour prendre cette décision.

La CoGest prend acte et suggère à la CoGest 2026 de suivre la mise en place de ce projet de délégation.

Le Président demande s'il y a d'autres interventions ?

Mme Fabienne Bride souhaite féliciter la CoGest de cette année pour son excellent rapport, qui est agréable à lire et où les remarques sont bienveillantes. Elle remercie et félicite tous les membres pour leur travail conséquent.

Le Président l'a rejoint et demande ensuite si la parole est encore demandée ?

Ce n'est pas le cas, il passe au vote du préavis 09/2025, soit :

**De prendre acte du rapport de gestion de la Municipalité
De donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'année 2025.**

Au vote, avec 59 oui, 0 non et 6 abstentions, le préavis 15/2026 est accepté.

10. MISE EN VENTE DU CHALET L'ESPÉRANCE À LEYSIN – PRÉAVIS D'INTENTION N° 12/2026

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ?

La discussion est ouverte.

M. Erich Dürst. On parle ce soir de ce préavis d'intention. Il souhaite élargir le débat car la réalité est la maintenance des camps scolaires. Le fait que la Commune, depuis toutes ces années, est en mesure d'offrir ces camps à nos jeunes, nos enfants, est un facteur extrêmement important au niveau de la cohésion de notre Commune, du bien vivre ensemble. Il a entendu d'autres conseillers qui ont grandi à Épalinges parler de ces expériences-là. Il plaide ce soir pour le maintien des camps et le coût vaut la peine d'être investi pour notre jeunesse et notre bien vivre ensemble. Le préavis mentionne une option de maintien de camps avec une externalisation de la prestation étant donné que bientôt le chalet ne sera plus disponible pour des raisons de sécurité. Il est un peu dubitatif sur le montant qui figure sur le prix pour l'externalisation de ces camps, soit CHF 53.15 par nuitée/par enfant. Plusieurs facteurs le font douter sur la réalité de ce coût et la possibilité de réaliser des camps à ce prix. Le premier est la manière dont cela a été calculé. La Municipalité a pris un certain nombre de référence à Leysin. Par

exemple, il est mentionné sur le préavis que le chalet des Cabris propose des nuitées à CHF 64.- nourris et logés. Sur le site des Cabris, il est indiqué des nuitées à partir de CHF 70.- comprenant la pension complète à midi. En effet, il y a des saisons où cela coûte plus cher. Il s'interroge sur cette prise en compte du prix de CHF 64.-. Alors les sites internet ne disent pas toujours tout mais c'est quand même un point d'interrogation qui lui semble important de soulever. Si le prix est plus élevé, le prix moyen augmente également et on n'arrivera pas au montant exprimé de CHF 53.15. Deuxième élément, le préavis parle du fait que jusqu'à présent les charges du personnel étaient limitées mais qu'à l'avenir il faudrait au minimum 2 ETP de plus. Pourquoi du jour au lendemain faudrait-il 2 ETP de plus, soit, mais sont-ils pris en compte dans le prix calculé de CHF 53.15 ? Il a des doutes à ce sujet car dans ces ETP il y a de l'accompagnement et en général, lorsqu'on loue un chalet en pension complète, ces prestations d'accompagnement ne sont pas incluses dans le prix. Si cela coûte plus cher à Épalinges, cela coûte également plus cher à tous les exploitants de chalets et cela se répercute forcément dans les prix de location.

Par rapport à cela, il souhaite formuler le vœu que la Municipalité mette à disposition des moyens suffisants pour que ces camps puissent continuer à être organisés et ne se tienne pas à ce montant de CHF 53.15.

Si on admet que le coût d'un camp est plus élevé, tous les calculs doivent être revus. Si l'externalisation coûte plus cher, peut-être que le maintien du chalet en tant que propriété de l'EVAM, sa rénovation peut être étalée dans le temps deviendra une option tout à fait pertinente. A ce sujet, il trouve assez dommage que cette option ait été finalement très rapidement écartée. Pour une raison financière, si on dit que les camps coûtent un certain montant, les comptes de la Commune ne reflètent les coûts complets des camps. Pourquoi ? Durant des années, on n'a pas investi, on a laissé ce bien immobilier se dégrader et il y a donc une perte de valeur. Cette perte de valeur ne figure nulle part. Elle va se voir au moment où on essaiera éventuellement de vendre le chalet. Il n'y a pas suffisamment d'informations, d'éléments pris en compte dans ce préavis et d'analyses approfondies pour prendre une décision ce soir qui ne manquera pas de toucher de manière directe un grand nombre de familles à Épalinges. Il propose de refuser ce préavis.

Mme Chantal Good, Municipale. D'abord, il s'agit d'un préavis d'intention. On ne demande pas au Conseil de choisir entre une vente ou non, il s'agit d'une orientation. Il n'y a aucune remise en question quant aux camps, ceux-ci vont continuer à avoir lieu. Elle est en discussion avec le directeur des écoles pour trouver les meilleures solutions pour que les enfants puissent continuer à faire des camps. Le service de l'éducation physique et du sport encourage les camps sportifs, il ne dit pas à partir de quel âge les camps sportifs doivent avoir lieu ni combien de camps doivent avoir lieu, mais les encourage vivement. Les communes doivent être des soutiens, des subventions aux camps mais il ne dit pas de montant. Quant à l'externalisation, ces chiffres ne sont pas sortis d'un chapeau. Une moyenne a été faite sur les différents établissements. Quant aux ETP en plus, les Chevalleyres, propriété de la Ville de Lausanne, engage 13 personnes pour accompagner les enfants. A Leysin, nous avons un intendant et un aide-concierge. L'intendant s'occupe à lui seul des douches, des toilettes, du nettoyage, du jardin, de la confection des repas, de garder des enfants dans le chalet lorsque les enseignants sont occupés avec d'autres enfants, ce n'est clairement pas assez en termes d'ETP. Elle rappelle que ce chalet doit être fermé pour des raisons de sécurité.

M. Nicolas Häusel. Dans les estimations faites, vous êtes allés voir les sites internet. Par rapport aux problèmes de sécurité que posent le chalet l'Espérance actuellement

pour les camps et le manque de personnel effectif, est-ce que dans l'estimation concernant l'externalisation, les éléments d'accompagnement et de sécurité ont été pris en compte sur les établissements qui ont été évalués ?

Mme Chantal Good, Municipale. Les établissements qui ont été répertoriés sont équipés d'une cuisine. Il semblerait qu'il y ait une confusion entre certains chalets qui sont équipés d'une cuisine et des chalets avec intendance pour préparer les repas. Les prix sont moindres lorsqu'il n'y a pas d'accompagnement. Les prix qui sont indiqués sur le site et qui sont mentionnés à la page 10 du préavis sont avec personnel. Par contre, ce n'est pas la Commune qui va engager ce personnel. Quant à la sécurité, ces chalets accueillent des enfants et des jeunes donc oui tout est dans les normes DGEJ et BPA.

M. Félix Schmidt. Cette discussion a un côté émotionnel car nos enfants, en tout cas ceux qui ont passé leur scolarité ici à Épalinges, ont tous des souvenirs avec ce chalet. Lui n'a pas passé son enfance à Épalinges mais a aussi des souvenirs de ces camps. L'important pour nos enfants est de faire des camps de ski, de découvrir la montagne, de faire une aventure sociale importante, à Épalinges ou ailleurs. Cet affectif est plutôt lié aux camps et non au lieu. Il faut prendre une décision rationnelle en maintenant les camps de ski. Et quand on a été en camp de ski dans un endroit en étant petit, on y retourne plus tard avec nos propres enfants. Il est important que nos jeunes pratiquent le ski et ainsi maintenir cette tradition bien helvétique.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 12/2026.

Au vote, avec 29 oui, 23 non et 13 abstentions, le préavis d'intention 12/2026 est accepté.

11. CONSTRUCTION DE COLLECTEURS EC EU EN SYSTÈME SÉPARATIF – DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION – PRÉAVIS N° 13/2026

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ?

M. Roland Perrin, Municipal, donne un complément d'information sur les montants de la soumission rentrée qui se montent à CHF 470'514.-. Sur ce montant, 85% sont pris en charge par la Commune, soit CHF 420'707.40 et 15% pris en charge par les SIL (gaz). Ce qui était prévu au niveau du devis estimatif reste correct.

La discussion est ouverte.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 13/2026.

Au vote, avec 63 oui, 0 non et 2 abstentions, le préavis 13/2026 est accepté.

12. MOTION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST AU NOM DE LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS « MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE POUR L'ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE » - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le président ouvre la discussion.

M. Erich Dürst. Il rappelle les conclusions cette motion, déposée au nom de la commission d'urbanisme et des constructions :

« Ainsi, par la présente motion, le Conseil communal demande à la Municipalité de lui soumettre dans les meilleurs délais, dans tous les cas avant l'entrée en vigueur de nouvelles mesures d'aménagement du territoire, une proposition de modification du règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal ou intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de bien-fonds. La Municipalité veillera à ce que le nouveau mode de calcul permette de générer des revenus supplémentaires par rapport au mode de calcul actuel.

Cette motion a pour objectif de générer des revenus supplémentaires pour la Commune, il faut agir maintenant dans ce sens-là, c'est peut-être 1 ou 2 points d'impôts qu'on pourrait ainsi s'épargner en fonction des différentes décisions d'aménagement du territoire qui sont à venir. On ne sait pas à quel moment ces revenus vont être générés mais ils le seront à un moment donné, ce sera tout ça de gagné pour le bien commun.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. C'est volontiers que ce travail sera réalisé par ses successeurs. Dans les délais, il faudra également tenir compte du Canton car la simple indexation que la Municipalité a demandée il y a quelques semaines n'a toujours pas reçu ne serait-ce qu'un accusé de réception. Quant à l'acceptation de l'indexation à 7.4%, le calcul de cette nouvelle taxe va demander des heures et des heures de travail. Il faudra ensuite que le Canton l'accepte. Donc cela n'ira pas aussi vite que souhaité mais cela va se faire.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération de la motion.

Au vote, avec 60 oui, 2 non et 3 abstentions, la prise en considération de la motion est acceptée.

13. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.

Le Président ouvre la parole.

M. Jean-Marie Coowar. Interpellation : « *Sécurité et organisation de la dépose des enfants aux abords du Collège de Bois-Murat* ».

En date du 3 juin 2026, la Commune d'Épalinges informe (CommuneApp et site Internet) ses habitants de la création provisoire d'une dépose-minute à Bois-Murat en raison des travaux de réfection de la chaussée au chemin des Tuileries et impactant, de ce fait, la dépose-minute existante jusqu'à fin septembre 2026.

Selon le Préavis N°02/2019 adopté par la Municipalité le 7 janvier 2019 point 6.4 Aménagement extérieurs, il est mentionné que « *la dépose-minute pour les élèves de*

tous les cycles ainsi que l'UAPE se trouve le long du Chemin des Tuileries et du Grand-Pré. (...). Sur le Chemin de Bois-Murat, une boucle de rebroussement est mise en place pour la dépose des enfants de la garderie uniquement ».

Pour rappel, les habitants du Chemin du Bois-Murat 22-24-26-28-30 avait alerté les autorités, lors de l'agrandissement du Collège de Bois-Murat, sur les difficultés de circulation qui allaient se présenter aux abords du Collège. Une solution avait été proposée à savoir la mise en place d'un trottoir devant les salles de quartier et la suppression des places de parc aux abords de la forêt.

Bien que ces aménagements aient été réalisés, force est de constater que la circulation et la cohabitation entre les différents usagers restent un problème dans cette zone indépendamment de quelconques travaux.

En effet, le Chemin de Bois-Murat est sous dimensionné aux heures de pointe pour accueillir :

- La desserte de l'arrêt de bus situé au Chemin de Vaugueny ;
- Les jeunes piétons qui débordent du trottoir et de vivacité en se rendant à l'école à pied, en trottinette et à vélo ;
- Les parents amenant en voiture leurs enfants scolarisés et n'utilisant pas la dépose-minute prévue (Tuileries et Grand-Pré);
- Les parents amenant en voiture leurs enfants à la garderie ;
- Les habitants et les promeneurs.

Bien qu'il soit nécessaire de trouver une solution pour la dépose-minute durant les travaux de réfection du Chemin des Tuileries et que ces derniers ne dureront que jusqu'à septembre, déplacer la dépose-minute temporairement sur le Chemin de Bois-Murat va aggraver les problématiques déjà existantes en matière de sécurité, de fluidité du trafic et de tranquillité publique.

Dans ce contexte, il souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1 Quelles mesures concrètes sont prévues pour améliorer la sécurité des enfants lors des trajets domicile-Collège de Bois-Murat :
 - Sur la période des travaux de réfection du Chemin des Tuileries ?
 - Dès la fin des travaux et à long terme ?
- 2 Quelle collaboration existe-t-il avec :
 - La Direction de l'école pour sensibiliser les parents aux bonnes pratiques ?
 - La police municipale pour faire respecter les règles (ex. : verbalisations des stationnements dangereux) ?
 - L'Associations de parents d'élèves ou le Conseil d'établissement pour construire des solutions ?
- 3 Quels retours la Municipalité a-t-elle reçus des services concernés (mobilité, sécurité, urbanisme) ou des riverains sur ce sujet ?
- 4 Est-ce que la dépose-minute peut être utilisée comme place de parc ordinaire en dehors des heures scolaires et le week-end ? En effet, ces places ont vite été occupées...

Le Président demande si au moins 5 conseillers appuient cette interpellation, c'est le cas. Il demande s'il souhaite une réponse écrite de la Municipalité, c'est le cas également.

Mme Chantal Good, Municipale, souhaite toutefois répondre de suite. L'école va se terminer dans 2 semaines, il y aura des grandes vacances. Tout d'abord, soyez rassuré que la sécurité des déplacements aux abords du collège de Bois-Murat et de manière

générale des écoles, fait l'objet d'une attention constante de la Municipalité. Le secteur de Bois-Murat bénéficie de cheminements piétons sécurisés, de trottoirs adaptés, de la présence d'un patrouilleur scolaire aux heures d'entrées et sorties des classes. Dans le cadre des travaux au chemin des Tuileries, une zone de dépose-minute provisoire a en effet été mise en place et fait l'objet d'un suivi régulier. Cette installation est exclusivement destinée à la dépose-minute et ne constitue pas une place de stationnement, des contrôles sont effectués régulièrement. La sécurité routière repose également sur une responsabilité partagée entre les élèves, les parents et les automobilistes. Des actions de sensibilisation sont régulièrement menées auprès des élèves et des contrôles sont effectués par la Sécurité publique afin de veiller au respect des règles de la circulation. En ce qui concerne les questions de mobilité scolaire, celles-ci sont abordées au sein des différentes entités et services en concertation. D'ailleurs, la Municipalité a récemment organisé une séance de restitution du plan de mobilité scolaire du secteur Village-Chaugand à laquelle les parents ayant participé au sondage préalable ont été invités. Malgré l'importance du sujet, la participation est restée limitée et nous avons accueilli seulement une quinzaine de personnes sur la plus d'une centaine de parents invités. En conclusion, la Municipalité demeure attentive aux remarques des différents usagers et évalue régulièrement les éventuelles améliorations possibles tout en tenant compte des contraintes géographiques propres au secteur.

M. Alain Monod, Syndic, apporte quelques précisions sur l'aspect sécuritaire. En 2019, il avait accompagné le municipal des écoles de l'époque à une rencontre avec les habitants du Chemin du Bois-Murat 22-24-26-28-30, la DGMR et la Gendarmerie. Le souhait de l'époque était de mettre ce chemin en riverain autorisé, la DGMR a répondu par la négative car même en riverain autorisé, cela permet tout de même aux parents d'amener les enfants jusqu'au site de Bois-Murat. Il le dit de plus en plus souvent, les parents sont toujours plus attentifs à la sécurité de leurs propres enfants qu'à la sécurité de leurs camarades. Tous les jours, des amendes sont distribuées. Et ce qui est regrettable, c'est que les gens profitent de cette zone pose/dépose, pour garer leurs véhicules, notamment le week-end. Le 26 juin à 10h30, cette zone pose-dépose sera éliminée durant toute la période estivale.

M. Jean-Marie Coowar ne souhaite pas déposer de résolution.

Mme Noémie Neumann Donegani. Concernant l'augmentation d'impôt, elle demande une statistique sur le pourcentage de la population qui ne paie pas d'impôts, sur le pourcentage de la population par tranche de 100'000 jusqu'au bouclier fiscal. Cela donnerait une indication sur le nombre de points à augmenter.

Le Président demande si au moins 5 conseillers appuient cette interpellation, c'est le cas.

M. Alain Monod, Syndic, répond que l'estimation faite est de l'ordre de 66 millions pour l'ensemble des communes du Canton qui auraient subi les effets de ce bouclier fiscal. Quant aux statistiques, il va se renseigner et la réponse sera transmise ultérieurement.

14. QUESTIONS, VŒUX ET DIVERS.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions, vœux et divers.

M. Jochen Munding : Questions relatives à la mise en œuvre de la politique forestière cantonale et à la gestion des risques locaux.

Il constate que les forêts d'Épalinges, bien que remarquables, présentent par endroits des zones où un nombre important d'arbres a été abattu.

- Dans le cadre de l'application de la législation et des directives cantonales, quels sont les facteurs spécifiques à l'origine de ces coupes sur le territoire communal ?
- Le volume des arbres abattus et les raisons de ces coupes ont-ils évolué au cours des dernières années ? Si oui, dans quelle mesure et est-ce lié à des changements de stratégie ou à une évolution de la situation sur le terrain (état sanitaire, climat, etc.) ?
- Comment la Commune met-elle en œuvre la stratégie cantonale pour faire face aux principaux risques actuels, tels que les maladies forestières et le réchauffement climatique, notamment sur les parcelles dont elle a la charge ?

Par ailleurs, nous observons que le risque d'incendie de forêt s'accroît en Suisse, marqué par des épisodes sévères récents (notamment les grands feux de 2022 au Tessin et en Valais, ainsi que des interventions répétées dans le canton du Valais les années suivantes). Les données de la WSL indiquent une extension de la période de danger et une sécheresse accrue de la végétation.

- Quelles analyses locales ont été menées pour évaluer l'évolution de ces risques spécifiques à Épalinges et un concept de protection contre les incendies a-t-il été établi ou mis à jour pour adapter la gestion communale en conséquence ?
- Quelles mesures concrètes la Commune prend-elle pour décliner la stratégie cantonale de prévention, en particulier dans les zones d'interface forêt-habitat, par exemple concernant le débroussaillage et l'accès pour les secours ?

M. Roland Perrin, Municipal. Il propose de se référer au premier document de gestion des forêts communales d'Épalinges datant de 1892. D'autres documents ont été recensés, en 1929, 1942, 1961 et 2012.

Le plan de gestion actuel, établi par le service des forêts, couvre la période de 2019 à 2028. Il prévoit une possibilité de coupe de 600 sylves (volume de bois sur pied) par année, 5 ha/an de soins culturels et 1 ha/an de régénération.

Depuis 2012 il est prévu de faire un inventaire dans les forêts communales tous les 10 ans. Les inventaires permettent de connaître entre autres le volume de bois sur pied, la répartition des essences et des petits, moyens et gros bois. Ils sont utiles à l'élaboration des plans de gestion. De manière simplifiée on peut dire que les résultats de l'inventaire et le volume de bois coupés durant la période de gestion précédente permet de calculer l'accroissement en volume des bois durant celle-ci et de déterminer la possibilité de coupe pour la période de gestion suivante. Il y a bien entendu d'autres critères à prendre en compte.

Il rappelle que les forêts sont multifonctionnelles : production, protection, accueil, biologique.

Les coupes de bois font l'objet d'un martelage par le service des forêts qui tient bien sûr compte du plan de gestion. Les coupes sont donc planifiées et rien n'est laissé au hasard. Pour de plus amples informations, il faut se référer au site de la Commune, sous administration et forêts, il y a des documents à télécharger qui donne beaucoup d'explications et sont très bien documentés.

Concernant les incendies, il y a une carte des dangers. C'est le service des forêts qui va déterminer les mesures à prendre.

M. Alano Cauderay prend la parole pour exprimer sa réaction à la réponse de la Municipalité à son postulat « Les pesticides au débarras, des jardins plus vivants » déposé le 21 septembre 2021, qu'il a reçue par mail. Ce postulat demandait à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie pour inciter les habitants de la Commune à faire table rase de pratiques inadéquates en matière d'entretien des jardins en renonçant en particulier aux produits phytosanitaires et en offrant des outils pour les accompagner dans cette démarche. Suivait 7 propositions, non exhaustives, qu'il soumettait. Or, la réponse de la Municipalité est que depuis 2016, le service n'utilise plus de produits pesticides. Voyez son étonnement. Il en déduit que la Municipalité n'a pas pris la peine de lire son postulat puisqu'elle ne répond pas à la question. Il ne peut pas accepter cette réponse. Il formule le vœu que la Municipalité relise son postulat et réponde réellement à la demande formulée.

M. Mario Miguel Campos. Il voudrait attirer votre attention pour une situation assez gênante qui se passe au chemin des Croisettes vers le côté des échafaudages qui longent le chemin. Il s'agit du stationnement des camionnettes des entreprises qui viennent effectuer des travaux au dit bâtiment, et qui se parquent tout au long du chemin vers le côté de la bâche noire qui couvre l'échafaudage. Cette situation est récurrente vers les places visiteurs du bâtiment Croisettes 17 et du cabinet médical, ainsi que l'entrée du garage, ce qui constitue un sérieux problème en ce qui concerne la sécurité. Par exemple, lors d'un incendie, il n'y a pas possibilité de passage pour un camion tonne pompe des pompiers ou d'une ambulance. De la même façon que pour les véhicules qui sortent du garage, ils n'ont pas de visibilité pour s'engager dans la voie principale. En plus, la situation devient pire quand les camions benne viennent changer les bennes, et cela entraîne un blocage complet de l'accès au chemin. Finalement, pour les piétons cela devient assez dangereux pour circuler vu qu'ils doivent longer la voie de circulation puisqu'il n'y a pas de la place à cause du stationnement des dites camionnettes. Dans ce sens, je voudrais savoir auprès de vous si :

1. La Commune est au courant de la situation ici exposée.
2. Quelle action prétend entreprendre la Commune dans le but de solutionner ce problème ?

M. Alain Monod, Syndic, prend note de la question et reviendra avec une réponse.

M. Félix Schmidt. Dès juillet, on se retrouvera avec une majorité de gauche à la Municipalité et un Conseil communal plutôt orienté à droite. Autant dire que les négociations sur les modifications du règlement du personnel, qui sont toujours compliquées, le seront encore nettement plus. Le changement de ce règlement est pourtant de la plus haute importance à court et long termes.

Il émet un vœu. Pour éviter le blocage sur ce sujet, il propose à la Municipalité et au Conseil de créer une commission ad hoc dont le but sera d'accompagner la Municipalité dans l'élaboration de ce nouveau règlement et dans la recherche d'une solution de compromis toute helvétique propre à pouvoir être acceptée tant par la Municipalité que par le Conseil et les employés communaux.

M. Alain Monod, Syndic, remercie M. Schmidt de sa sollicitude. Cependant, l'élaboration d'un nouveau règlement n'est pas simple, la Municipalité est en discussion

avec la commission du personnel à ce sujet. Le règlement sera ensuite soumis au Canton. Cette idée risque plutôt de compliquer la situation que la simplifier.

Mme Marisa Dürst, Municipale. Le règlement du personnel est terminé. La Municipalité est dans la phase de négociation avec la commission du personnel. Cinq séances ont déjà eu lieu, les discussions se passent bien et la Municipalité prend acte des demandes. Des directives sont également élaborées. Comme l'a dit M. Monod, les discussions se passent bien et la proposition de M. Schmidt compliquera le processus à cette étape-là.

Mme Noémie Neumann Donegani. Il y a quelques jours, il y avait un ballet d'hélicoptères au-dessus du Flon. Elle a entendu que c'était pour enlever la première passerelle au-dessus du Flon qui était en parfait état. Pouvez-vous le confirmer ? Pourquoi cela a-t-il été fait et combien cette opération a coûté aux citoyens.

M. Roland Perrin, Municipal, répond qu'il y a eu effectivement quatre rotations d'hélicoptères pour récupérer les restes des vieilles passerelles qui ont été démontées sur le Flon. Le prix sera communiqué ultérieurement mais c'était la manière la plus économique pour évacuer cette passerelle.

Le Président regrette que ce chemin ne puisse plus être refait mais c'est le service des forêts qui interdit tout cheminement sur ce chemin.

M. Roland Perrin, Municipal, répond que le service des eaux, tout comme le service des forêts n'étaient pas favorables à cela au niveau des risques, sachant que la Municipalité avait également un fort problème de responsabilité.

M. Bogomil Kohlbrenner. Il intervient au nom du groupe des Verts. Il souhaite revenir brièvement sur certains aspects du fonctionnement de notre Conseil. Il semble que plusieurs interventions lors de la dernière séance se sont éloignées du cadre habituel du Plénum. Que ce soit le recours à des supports avec des photos de vacances et des bus générés par l'IA, par l'audition d'intervenants extérieurs. Ce constat ne vise pas forcément une personne ou un groupe en particulier, on s'y inclut volontiers. Par contre, nous rappelons que le Plénum a pour vocation de laisser à chacun et chacune la place de débattre et à cet égard, l'audition d'un employé d'une commune extérieure trouverait une place plus naturelle en commission. Le groupe des Verts formule le vœu que la présidence prochaine reste attentive à préserver cet équilibre afin que le ton du Plénum demeure d'abord celui des débats entre nous.

M. Alain Monod, Syndic, rappelle qu'il est de compétence de la Municipalité de se faire entourer de personnes externes à l'administration communale afin de l'appuyer dans ses réponses. En l'occurrence, vous avez eu les réponses à toutes vos questions, ce qui n'aurait peut-être pas été le cas si cette personne n'était pas intervenue. Il s'étonne donc sérieusement de cette intervention.

Il profite d'avoir la parole pour informer également qu'il y a de fortes probabilités que le plan canicule soit déclenché par le Canton. Des températures de plus de 37 degrés sont attendues ces prochains jours. Il rappelle que la Commune écrit à toutes les personnes de plus de 75 ans qui vivent seules pour savoir si elles souhaitent être contactées lors des canicules.

M. Nicolas Häusel. Nous avons appris la volonté de la Municipalité de supprimer à terme les collèges du Village, du Chaugand et du Grand-Chemin. Ce plan de développement scolaire est maintenant acté et rendu public dans le cadre du rapport d'accompagnement du PACom où les quelques intentions sont mentionnées. Pour celles et ceux qui souhaitent s'opposer à ce plan de développement scolaire et à la suppression de ces collèges, une des possibilités offertes à la population est de s'opposer aux changements d'affectation prévus dans le cadre du PACom, en particulier pour le collège du Village, à la non-réaffectation en zone d'utilité publique du Chaugand. Les délais sont courts, il est possible de formuler une opposition collective ou personnelle jusqu'au week-end suivant via un texte déjà rédigé qu'il met à disposition.

M. Julian Pidoux. Juste avant, on nous fait un plaidoyer pour la consistance des débats et là on a un appel général à des oppositions. Il faudrait peut-être vous consulter avant de faire des interventions.

La parole n'est plus demandée.

Au terme de cette séance, le Président souhaite dire quelques mots pour sept de nos collègues qui vont nous quitter. Deux vont rejoindre la Municipalité, nous leur souhaitons bon vent. Sur les cinq autres, il y a trois anciens présidents du Conseil, qu'il salue tout particulièrement.

Tout d'abord, M. Claude Matter, qui fête cette année ses 50 ans de Conseil. M. Matter est remercié pour sa fidélité et est applaudi.

Ensuite, M. Fabien Loi Zedda, qui se retire après 28 ans au Conseil, également remercié et applaudi.

Et Mme Anne-Marie Fischer, qu'il remercie et félicite, sous les applaudissements également.

Il rappelle que les conseillers sortants seront conviés au repas de Noël du Conseil, le 8 décembre prochain.

Il remercie donc l'Assemblée pour cette dernière séance de la présente législature. Il vous convie, ainsi que le public qui est resté jusqu'à la fin des débats, à l'apéritif préparé par le Jars Gourmand qu'il remercie.

La séance est levée à 21h04.

Épalinges, le 8 octobre 2026.

Le Président :



François Puricelli



La Secrétaire :



Fabienne Gheza